

Maintenance des véhicules automobiles

III Quelles formations aux CFA de la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor ?

Nom de la formation	Type d'entreprise	Origine scolaire	Site de formation	Niveau de diplôme
CQP Mécanicien Spécialiste Automobile - 1 an 17 semaines de cours au CFA /an	<ul style="list-style-type: none"> Garage Concession automobile 	<ul style="list-style-type: none"> CAP MVA Option VP 2^{de} 	Ploufragan	5
NOUVEAU CQP Démonteur Automobile Spécialiste - 8 à 10 mois 8 semaines de cours au CFA /an Partenariat PSA/Mercedes	<ul style="list-style-type: none"> Centres VHU agréés (déconstructeurs) 	Bac pro Maintenance des véhicules automobiles Option VP	Ploufragan	5
CQP Technicien Electricien Electronicien Automobile - 2 ans 15 semaines de cours /an CFA	<ul style="list-style-type: none"> Garage Concession automobile 	<ul style="list-style-type: none"> CAP MVA Option VP MC MSEA 	Ploufragan	4
CQP Technicien Après-vente Automobile - 13 à 16 mois 20 semaines de cours au CFA /an Partenariat PSA/Mercedes	<ul style="list-style-type: none"> Garage Concession automobile 	Bac pro Maintenance des véhicules automobiles Option VP	Ploufragan	4

III Quelles sont les conditions pour entrer en contrat de professionnalisation ?

Condition d'âge

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale.
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits à Pôle Emploi.
- Les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, l'AAH ou ayant bénéficiés d'un CUI.

Trouver une entreprise d'accueil

- Par des candidatures spontanées dans des garages, concessions automobiles et entreprises de déconstruction automobile (Centres VHU agréés).
- En contactant l'ISTA au Centre de Formation d'Apprentis du Campus de Ploufragan, qui peut vous mettre en relation avec des entreprises.

Candidater en contrat pro

- Se procurer un dossier de candidature auprès de l'ISTA.
- Les dossiers permettent de préinscrire les candidats au Centre de Formation et, le cas échéant, de les mettre en relation avec des entreprises. Les candidatures sont traitées par ordre d'arrivée à partir du moment où vous avez trouvé une entreprise d'accueil. Un test de positionnement suivi d'un entretien peut être proposé selon votre profil scolaire.

III Signature du contrat

- L'entreprise et le stagiaire s'engagent au travers du contrat de professionnalisation et signent le formulaire CERFA n° 124.34.02.
 - Le centre de Formation transmet un dossier à l'ANFA* dans les 5 jours qui suivent la date d'embauche du stagiaire. Ce dossier comprend :
 - le contrat de professionnalisation signé par l'entreprise et le stagiaire,
 - les documents concernant le parcours de formation.
- L'ANFA dispose de 20 jours à compter de la réception du dossier pour instruire le contrat.

*ANFA (Association Nationale Pour la Formation Automobile).

III Période d'essai

Généralement un mois sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables aux stagiaires salariés.

III Congés

Les congés légaux, à savoir 5 semaines par année travaillée.

III Quelle rémunération pour un contrat de professionnalisation ?

Bénéficiaires	Droit général	Au moins titulaires d'un diplôme (BAC Pro) ou titre professionnel de niveau IV
Moins de 21 ans	55 % du Smic	65 % du Smic
De 21 ans à moins de 26 ans	70 % du Smic	80 % du Smic
26 ans et plus	100 % du Smic (sans être inférieur à 85 % du Salaire Minimum Conventionnel)	

III Quelle aides pour les entreprises ?

- Prise en charge par l'ANFA des actions de formation, d'accompagnement et d'évaluations suivies ainsi que les frais liés au tutorat.
- Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de l'entreprise (sauf pour le risque Accident du Travail & Maladie Professionnelle).
- Une aide Pôle Emploi : aide forfaitaire (AFE) pour les stagiaires de plus de 26 ans.

III Renouvellement d'un contrat de professionnalisation ?

Le contrat de professionnalisation en CDD est renouvelable une fois chez le même employeur si :

- le salarié n'a pas obtenu la qualification visée
- le salarié ayant obtenu la qualification visée prépare une qualification supérieure ou complémentaire.